



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
RHÔNE ALPES

## RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE FONDS POUR UNE SAS

### EN FORMATION

(Articles L. 223-7, L. 223-8 et L. 223-32 du Code du commerce)

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, représentée par Marine MENET  
agissant en qualité de Chargé d'Affaires Professionnels, atteste avoir reçu de VENTURA Mattéo - BOCCACCIO C.  
agissant au nom et pour le compte de la SAS en formation  
(devant être) dénommée SAS LA BUVETTE  
et devant avoir/ayant son siège social à 82 rue de la république 38440 Saint Jean de Bournay  
la somme de (en toutes lettres) Mille euros  
euros, la somme de (en chiffres) 1'000.00 €, représentant le montant d'apports en numéraire à  
ladite société, et que ces fonds ont été déposés sur un compte de dépôt de capital ouvert en nos livres au nom  
de cette dernière sous le n° 0 8 0 1 8 0 9 0 3 2 4  
et sous l'intitulé suivant SAS LA BUVETTE (en formation).

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies :

- Par l'article L. 223-8 du Code du commerce. Société en formation : remise d'une copie du certificat d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés,
- Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter du premier dépôt de fonds, ou si elle n'est pas immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés dans le même délai, les apporteurs pourraient individuellement demander en justice l'autorisation de retirer le montant de leurs apports. Toutefois, si un mandataire commun est désigné par l'ensemble des apporteurs celui-ci pourrait demander directement au dépositaire le retrait des fonds.

Le détail des apports et apporteurs est joint en annexe

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

À Saint Jean de Bournay, le 09 Mai 2023

SIGNATURE ET CACHET

*Marine MENET*



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
RHÔNE ALPES

Agence ST JEAN DE BOURNAY  
17 Rue des Terreaux  
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY  
Tél. 04 27 07 60 10